

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 22 chaâbane 1447 – 10 février 2026

169^{ème} année

N° 17

Sommaire

Décrets et arrêtés

Ministère de la Défense Nationale

Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'Office de Rjim
Maâtoug pour le développement du Sud et du Sahara 239

Ministère de l'Intérieur

Arrêté du ministre de l'intérieur du 22 janvier 2026, portant délégation de
signature 239

Ministère des Finances

Arrêtés de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de
pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière
d'infractions à la réglementation des changes 239

Arrêtés de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de
signature 243

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de
certification de conformité des copies à l'original 246

Tableau d'emplois fonctionnels 247

Liste de promotion au choix au grade de conseiller des services financiers
de premier degré au titre de l'année 2025 247

Ministère de la Santé	
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	247
Nomination d'un pharmacien spécialiste major	247
Ministère des Affaires Sociales	
Cessation de fonctions du chef de cabinet	247
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	247
Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	
Nomination de directeurs	247
Nomination d'un sous-directeur	248
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime	
Nomination d'un directeur	248
Ministère de l'Education	
Nomination d'un directeur	248
Nomination de sous-directeurs	248
Nomination de chefs de services	248
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Tableau d'emplois fonctionnels	249

Décrets et arrêtés

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 9 février 2026.

Monsieur Hichem Jlassi est nommé membre représentant de la Présidence du Gouvernement au conseil d'établissement de l'Office de Rjim Maâtoug pour le développement du Sud et du Sahara, en remplacement du Monsieur Naim Aneur, et ce, à compter du 1^{er} février 2026.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur du 22 janvier 2026, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2026, chargeant Madame Raja Khalgui, administrateur général de l'intérieur des fonctions de chef de cellule de l'organisation et de la bureautique à l'unité d'organisation et méthodes au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Raja Khalgui, administrateur général de l'intérieur, chargée des fonctions de chef de cellule de l'organisation et de la bureautique à l'unité d'organisation et méthodes au ministère de l'intérieur avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la cellule susmentionnée, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2026.

Le ministre de l'intérieur

Khaled Nouri

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de change et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment ses articles 29 et 30,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Taoufik Jallouli, des fonctions de directeur du contentieux et des poursuites à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - La ministre des finances délègue au colonel major des douanes Taoufik Jallouli, le pouvoir de soulever et de poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de change et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment ses articles 29 et 30,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Habib Challouf, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Tunis sud à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - La ministre des finances délègue au colonel major des douanes Habib Challouf, le pouvoir de soulever et de poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de change et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment ses articles 29 et 30,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Akrem Sabri, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Gabès à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - La ministre des finances délègue au colonel major des douanes Akrem Sabri, le pouvoir de soulever et de poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de change et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment ses articles 29 et 30,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Taoufik Chouk, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Sfax à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - La ministre des finances délègue au colonel major des douanes Taoufik Chouk, le pouvoir de soulever et de poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de change et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment ses articles 29 et 30,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Mongi Arfaoui, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Gafsa à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - La ministre des finances délègue au colonel major des douanes Mongi Arfaoui, le pouvoir de soulever et de poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de pouvoirs pour soulever et poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de change et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment ses articles 29 et 30,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Skander Daouas, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Monastir à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - La ministre des finances délègue au colonel major des douanes Skander Daouas, le pouvoir de soulever et de poursuivre les affaires publiques en matière d'infractions à la réglementation des changes.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de signature.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment son article 321,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Habib Challouf, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Tunis sud à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 321 du code des douanes susvisé, le colonel major des douanes Habib Challouf, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances les états de liquidation décernés par les receveurs des douanes relevant de la direction régionale des douanes de Tunis sud.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de signature.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment son article 321,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Akrem Sabri, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Gabès à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 321 du code des douanes susvisé, le colonel major des douanes Akrem Sabri, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances les états de liquidation décernés par les receveurs des douanes relevant de la direction régionale des douanes de Gabès.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances
Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de signature.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment son article 321,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Taoufik Chouk, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Sfax à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 321 du code des douanes susvisé, le colonel major des douanes Taoufik Chouk, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances les états de liquidation décernés par les receveurs des douanes relevant de la direction régionale des douanes de Sfax.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances
Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de signature.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment son article 321,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Mongi Arfaoui, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Gafsa à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 321 du code des douanes susvisé, le colonel major des douanes Mongi Arfaoui, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances les états de liquidation décernés par les receveurs des douanes relevant de la direction régionale des douanes de Gafsa.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de signature.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment son article 321,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 22 janvier 2026, chargeant le colonel major des douanes Skander Daouas, des fonctions de directeur de la direction régionale des douanes de Monastir à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 321 du code des douanes susvisé, le colonel major des douanes Skander Daouas, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances les états de liquidation décernés par les receveurs des douanes relevant de la direction régionale des douanes de Monastir.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de signature.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 72-40 du 1^{er} juin 1972, relative au tribunal administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2011-2 du 3 janvier 2011,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat et des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023 portant loi des finances pour l'année 2024,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 31 décembre 2024, chargeant le colonel major des douanes Hmida Abbassi, des fonctions de directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi organique n° 96-39 du 3 juin 1996, modifiant la loi n° 72-40 du 1^{er} juin 1972, relative au Tribunal administratif, le colonel major des douanes Hmida Abbassi, directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale des douanes au ministère des finances, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances, tous les actes entrant dans le cadre de recours devant le Tribunal administratif.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Arrêté de la ministre des finances du 6 février 2026, portant délégation de certification de conformité des copies à l'original.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat et des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023 portant loi des finances pour l'année 2024,

Vu la loi n° 94-103 du 1^{er} août 1994, portant organisation de la légalisation de signature et de la certification de la conformité des copies à l'original, et notamment son article 6,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 31 décembre 2024, chargeant le colonel major des douanes Hmida Abbassi, des fonctions de directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 94-103 du 1^{er} août 1994 susvisée, une délégation est donnée au colonel major des douanes Hmida Abbassi, directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale des douanes au ministère des finances, à l'effet de certifier conformes à l'original des copies des actes administratifs au nom de la ministre des finances.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 février 2026.

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Par arrêté de la ministre des finances du 5 février 2025.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels au sein de la Manufacture des tabacs de Kairouan, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel
Walid Ben Amara	Inspecteur central des services financiers	Sous-directeur des achats
Amira Chemkhi	Inspecteur central des services financiers	Sous-directeur des affaires administratives
Mounir Selmi	Inspecteur central des services financiers	Sous-directeur de comptabilité
Hichem Ghodbani	Inspecteur central des services financiers	Sous-directeur de gestion des centres de distribution
Nejib Hamdi	Technicien en chef	Sous-directeur de développement
Fathi Farhani	Technicien en chef	Sous-directeur des études
Riadh Romdhani	Ingénieur principal	Sous-directeur de fabrication
Ghassen Nasri	Ingénieur principal	Sous-directeur maintenance des installations communes
Akrem Ben Gueblia	Ingénieur principal	Sous-directeur inspection et surveillance
Bilel Hamad	Ingénieur principal	Sous-directeur des magasins

Liste d'aptitude pour la promotion au choix au grade de conseiller des services financiers de premier degré

Au titre de l'année 2025

1. Sahbi Bouchareb,
2. Najla Ben Abdallah,
3. Adnene Zrour,
4. Sabeur Boumaiza,
5. Mohamed Sgaier Jarboui,
6. Abdelfattah Ben Yahia.

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2026-16 du 9 février 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hafedh Aliani, administrateur conseiller, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la santé à compter du 1^{er} février 2026.

Par arrêté du ministre de la santé du 10 février 2026.

Madame Sana Hammami épouse Zahhaf, pharmacien spécialiste principal de la santé publique, est nommée dans le grade de pharmacien spécialiste major de la santé publique du corps des pharmaciens hôpitalo-sanitaires au ministère de la santé à compter du 9 janvier 2026.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2026-17 du 9 février 2026.

Madame Faten Sebei, magistrat de troisième grade, est déchargée des fonctions du chef de cabinet du ministre des affaires sociales.

Par décret n° 2026-18 du 9 février 2026.

Il est mis fin à la nomination de Madame Faten Sebei, magistrat de troisième grade, en qualité de chargée de mission au cabinet du ministre des affaires sociales.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Par arrêté de la ministre, de l'industrie, des mines et de l'énergie du 10 février 2026.

Madame Houda Mekadmini, administrateur en chef, est chargée des fonctions d'inspecteur en chef avec grade et avantages d'un directeur de direction centrale à l'inspection générale au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Par arrêté de la ministre, de l'industrie, des mines et de l'énergie du 10 février 2026.

Monsieur Rochdi Ferchichi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de la sécurité, de l'environnement et de la gestion des risques au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Par arrêté de la ministre, de l'industrie, des mines et de l'énergie du 10 février 2026.

Madame Lamia Kratou, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur de la recherche géologique et minière à la direction de la recherche et de l'exploitation minière à la direction générale des mines, au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE MARITIME**

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 4 février 2026.

Madame Salwa Zagdoud épouse M'hamdi, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de chef de division de l'agriculture biologique au commissariat régional au développement agricole de Tunis.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 10 février 2026.

Monsieur Tabaii Hajji, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de directeur du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 10 février 2026.

Madame Souad Bachta, administrateur général de l'éducation, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires financières au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 10 février 2026.

Monsieur Zoubair Ruissi, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments, de l'équipement et de la maintenance au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 10 février 2026.

Monsieur Jamel Hadhri, professeur émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 10 février 2026.

Monsieur Taieb Haji, professeur émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 10 février 2026.

Madame Ilhem Aloui, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 2 février 2026.

Les cadres dont les noms suivent sont chargés des fonctions de chef de service au Centre national universitaire de documentation scientifique et technique conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Sonia Mosly	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Chef de service des relations et du partenariat avec les secteurs économique, social et culturel à la sous-direction du réseau national d'information scientifique et technique à la direction de l'information scientifique et technique
Ahlem Kouki	Conservateur des bibliothèques ou de documentation	Chef de service de la veille informationnelle à la sous-direction de la recherche en ligne à la direction de l'information scientifique et technique
Najoua Mlaouhi épouse Gargoubi	Gestionnaire de documents et d'archives	Chef de service des banques de données tunisiennes en sciences humaines et sociales à la sous-direction des banques de données tunisiennes à la direction de l'information scientifique et technique

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 10 février 2026"